Image not found or type unknown

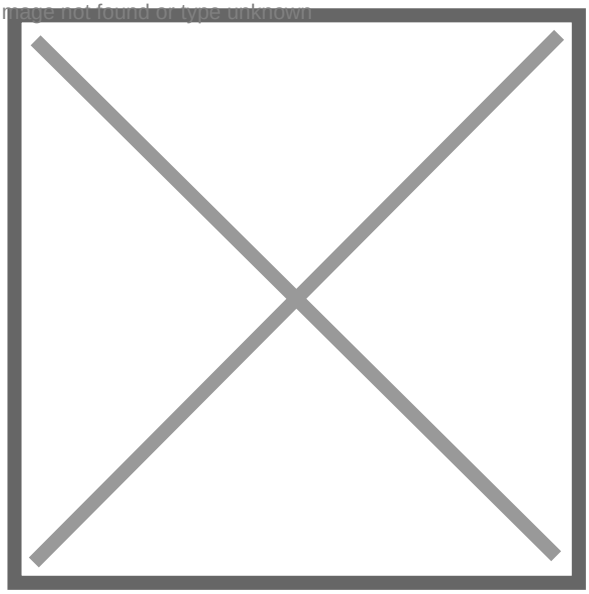

Dechut des droits parentaux

Par **owen_old**, le **28/09/2007** à **12:16**

j'ai mise au monde owen le 3 mai son geniteur ne la pas reconnu a la naissance et il la fait il y a 2 mois de sa iol c'est présenter a la mairie. j'ai cherché a conprendre pourquoi? il la fait sa, en faite c'etait juste pour ce protéger de ces peines d'emprissonement en cours.
c'est un homme dangeureux j'ai ecrit au tribunal de grande instance pour avoir le dechut des droits parentaux.
il s automutile ne travail et dois faire des mois d'enprissonnement pour vols et violences sur des personnes.
il n'a jamais verser une pension, n'a jamais rien acheter, et vis chez un de ces parents, il a du le voir en tous 5 ou 6 fois.

Pensez vous que j'aurrai le dechu des droits parentaux?

Merci de me repondre j'ai peure pour mon fils, je veut le protèger de tous sa.

Par **sarahcoco**, le **03/06/2008** à **12:22**

bonjour normalement pour etre dechu des droit parentaux il faut etre vilent ou droguer et alcoolique donc je pense quil naura aucun droit sur votre bout de chou

Par **jeetendra**, le **03/06/2008** à **13:12**

bonjour, en principe en application de [fluo]l'article 378 du Code Civil[/fluo] vous pourrez

obtenir auprès du juge aux affaires familiales, la perte de l'autorité parentale de votre conjoint, vu son comportement et son passé judiciaire et surtout la menace qu'il représente pour votre enfant, réunissez tous les témoignages ou preuves pour convaincre le juge, courage à vous, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés